



Conditions générales pour les camps

TOUS NOS CAMPS SONT RESIDENTIELS = LES ENFANTS DORMENT SUR PLACE
Les parents amènent les enfants sur le lieu des camps. Pour le retour se référer au programme.

OUVERTURES DES INSCRIPTION

camps d'été : **dès le 7 mars** 🖐️

camp d'automne : **dès le 25 août**

camp d'hiver : **dès le 1^{er} novembre**

Toute inscription faite avant le délai imparti ne sera pas prise en considération

🖐️ **Pour les camps d'été, les inscriptions pour les membres débutent quelques jours avant.**

INSCRIPTION (marche à suivre)

1. Contactez-nous par e-mail ou par téléphone pour pré-inscrire votre enfant en **respectant les ouvertures des inscriptions.**
2. Dès notre confirmation, la place est bloquée 5 jours. Dans ce délai, payez les Fr. 100.- d'acompte par camp et par enfant : vous validez ainsi l'inscription. CCP : 10 - 208055 – 4
Attention : Passé le délai de 5 jours la place est libérée pour un autre enfant.
3. Dès réception de l'acompte nous vous envoyons les fiches d'information à nous retourner rapidement.
4. Le solde doit être payé 30 jours avant le début du camp. L'acompte est déductible du prix du séjour.

ANNULATION

Toute annulation doit parvenir par écrit :

AND retient les 100.- d'acompte pour toute annulation.

La totalité du prix du camp est due pour toute annulation à moins de 30 jours avant le départ. Nous vous conseillons de prendre une assurance annulation.

Tout séjour écourté (accident, maladie ou raisons disciplinaires...) ne donne lieu à aucun remboursement.

De plus, les frais occasionnés pour le retour sont à la charge de la famille.

AND se réserve le droit d'annuler le séjour pour toute raison indépendante de sa volonté. Dans ce cas le prix du camp est remboursé.

ASSURANCES OBLIGATOIRES

Votre enfant doit être au bénéfice d'une assurance privée en responsabilité civile et contre les accidents.

REDUCTION

Une situation financière délicate ne doit pas empêcher votre enfant de partir en camp.

Pour toute aide financière la Mairie de votre domicile peut vous renseigner.

🖐️ MAJORATION

Une majoration financière est demandée aux enfants habitant hors du canton de Genève à raison de 10.-/jour :

- Là-haut sur la montagne : + 120.-
- Les camps à Bourdigny : + 50.-
- Camp de ski : + 60.-